Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Mairie de Villefranche de Lauragais

Rapport d'orientation budgétaire

Janvier 2023

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Principes budgétaires

Le budget est un acte d'autorisation par lequel le conseil municipal autorise les dépenses et les recettes pour l'exercice. Seules les dépenses qui y sont inscrites peuvent être faites. Les recettes vont dépendre des taux, bases, subventions et dotations qui y sont prévus. Il aura toujours un **caractère prévisionnel et incertain**. Le budget suit plusieurs grands principes.

L'annualité budgétaire :

Le budget est prévu pour une année, du 1er janvier au 31 décembre. En pratique il peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'année n, et modifié jusqu'au 21 janvier de l'année n+1 (journées complémentaires). Pour l'investissement il est aussi possible de prévoir des autorisations de programme pluriannuelles, et des crédits de paiements qui appliquent chaque année les dépenses nécessaires via une prospective pluriannuelle des investissements (système AP-CP dans le cadre d'une PPI).

L'unité budgétaire :

Le budget présente l'ensemble des dépenses et des recettes (à l'exception des budgets annexes pour les activités de service public à caractère commercial et pour le CCAS notamment). Cette complétude de donnée passe aussi par les annexes (effectifs, emprunts, immobilisations via l'inventaire, garanties d'emprunts, subventions aux tiers, etc.).

L'universalité budgétaire :

Le budget doit présenter toutes les dépenses et recettes prévues, en les distinguant l'une de l'autre (non contraction recettes-dépenses). Il ne doit pas non plus affecter les crédits à un projet précis (saufs exceptions de certaines taxes et subventions et des opérations pour le compte de tiers). Une recette n'est ainsi pas affectée à une dépense.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Processus budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire :

Le DOB est un préalable indispensable aux orientations définitives du budget. Il se tient au plus tôt dans les deux mois avant l'examen du budget primitif et fait l'objet d'une délibération distincte.

Il a vocation à débattre et informer sur les grandes orientations budgétaires de l'exercice à venir, et sur les suivants (pluri-annualité).

Il contient les orientations prévisionnelles de recettes et de dépenses, en fonctionnement comme en investissement. Il précise les hypothèses d'évolutions retenues en vue de la construction du budget (fiscalité, concours financiers, tarification, subventions, compensation avec l'EPCI, etc.).

Il présente aussi des engagements pluriannuels au niveau des investissements le cas échéant via les AP-CP.

Il expose enfin la situation de l'encours de la dette de la collectivité et les perspectives de ces emprunts, ainsi que leurs impacts sur le budget.

Le DOB peut également faire un point sur les effectifs de la Mairie, les dépenses de personnel et la durée du travail. Il peut exposer une démarche de GPEEC.

Le budget :

Le budget est proposé par le Maire au conseil municipal qui se prononce dessus par un vote. Le budget est présenté par natures comptables et complété par une information fonctionnelle. Il comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Les conseillers doivent avoir accès à toutes les pièces avant le vote comme pour toutes autres délibérations. Il peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année n.

Le budget se compose d'une maquette budgétaire ainsi que d'annexes (situation financière de la commune, subventions aux tiers, résultat antérieur, garanties d'emprunts et participation en capital, emprunts, délégations de services publics, mouvements des immobilisations, partenariats financiers, ratios, effectifs, amortissements, etc.).

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Processus budgétaire (2)

Le budget (suite) :

Le conseil doit aussi se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice précédent, qui découle de l'approbation du compte administratif (résultat de l'exercice précédent).

En cas de résultat excédentaire de la section de fonctionnement, ce montant doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1 (restes à réalisés et résultat d'investissement).

Une fois ce virement fait, le conseil peut décider s'il reste de l'excédent de fonctionnement, d'affecter ce reste à l'investissement de l'année n, ou de le maintenir pour financer le fonctionnement de l'année n.

Le conseil doit aussi se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice précédent, qui découle de l'approbation du compte administratif (résultat de l'exercice précédent).

En cas de résultat excédentaire de la section de fonctionnement, ce montant doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1 (restes à réalisés et résultat d'investissement).

Une fois ce virement fait, le conseil peut décider s'il reste de l'excédent de fonctionnement, d'affecter ce reste à l'investissement de l'année n, ou de le maintenir pour financer le fonctionnement de l'année n.

Avant de se prononcer sur le budget, le Conseil doit se prononcer sur les taux des contributions directes pour l'année à venir (taxes foncières).

Avant l'affectation du résultat, le vote des taux et celui du budget, il faut que l'assemblée approuve le compte administratif (tenu par la commune) et le compte de gestion (tenu par le comptable). Ces deux comptes doivent être strictement identiques, et doivent être à l'équilibre (interdiction de déficit).

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Comptabilité

Le fonctionnement de la nomenclature M14 :

La commune est soumise à la nomenclature comptable M14. Au 1er janvier 2023 elle devra être passé en M57. C'est donc le dernier budget communal en M14.

La nomenclature est découpée en comptes et en grands chapitres, puis en articles. Il est aussi possible de faire des affectations particulières par opérations, et une présentation par fonctions.

Le budget est séparé en deux sections. La première touche au fonctionnement courant de la collectivité, et la seconde aux projets qui ont vocation à durer plus d'un exercice : l'investissement. Ces deux sections sont découpées en divers comptes ayant chacun un rôle particulier (comptes de charges, comptes de capitaux, comptes de stocks et en-cours, comptes de tiers, comptes financiers et comptes de produits).

Les grands chapitres permettant de répartir les recettes et dépenses par objet (par exemple les chapitres 60, 61, 62 et 63 qui sont les charges à caractère général, que l'on retrouve sous les comptes de classe 6 dit de charges).

A noter que l'on regroupe parfois des chapitres en ensembles plus grands (chapitres globalisés), pour plus de cohérence (par exemple les chapitres pour les charges à caractère général sont regroupés sous le chapitre globalisé 011).

Les chapitres sont subdivisés en articles, qui correspondent à l'échelon le plus détaillé (par exemple eau et assainissement à l'article 60611).

En dehors de ces subdivisions comptables comptes-chapitres globalisés-chapitres-articles, il est possible de créer des grandes opérations pour suivre les projets d'investissement. Elles seront numérotées et se verront affecter des crédits par référence au fonctionnement normal (articles, etc.).

Le budget doit aussi être présenté par fonctions (autre mode de présentation), qui réparti les crédits et dépenses par grands thèmes (par exemple la culture).

Le budget communal

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Dépenses	Recettes
Fonctionnement	
Dépenses de personnel	Impôts locaux
Charges à caractère général	Dotations de l'Etat
Subventions de fonctionnement versées	Autres recettes de fonctionnement
Intérêts de la dette	
Investissement	
Dépenses d'équipements	Autofinancement (épargne brute)
Capital de la dette	Subventions et concours
	Emprunts

Les grands ratios

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Ratios obligatoires :

Le budget communal doit présenter un certain nombre de grands ratios :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population
- Produits des impositions directes / population
- Recettes réelles de fonctionnement / population
- Dépenses d'équipements brutes / population
- Encours de la dette / population
- Dotation globale de fonctionnement / population

Ratios complémentaires :

Ces ratios obligatoire ne sont pas parfait, mais permettent une comparaison aux données moyennes de communes de même strate.

Il faut cependant les compléter par d'autres ratios non obligatoires mais plus pertinents :

- Le suivi de l'épargne brute
- Le suivi de l'épargne nette
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
- Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement
- Encours de la dette / Epargne brute (capacité de désendettement en nombre d'années)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

La chaine de l'épargne

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Charges réelles de fonctionnement *(et charges exceptionnelles)*	Recettes réelles de fonctionnement
Fonctionnement	Intérêts de la dette	
Fonctionnement	Epargne brute	Epargne brute
Investissement	Capital de la dette	Subventions et dotations *(FCTVA, subventions, produits exceptionnels, taxe d'aménagement, cessions, etc.)*
Investissement	Dépenses d'investissement	Emprunt

Epargne brute − Capital de la dette =

Epargne nette

(capacité d'autofinancement de l'investissement)

L'enjeu de la chaine de l'épargne est de dégager suffisamment d'épargne nette pour que la Mairie ne dépende ni des subventions et dotations, ni de l'emprunt pour investir.

Influences de la chaine de l'épargne

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

La capacité d'autofinancement de la Mairie pour ses investissement dépend de son épargne.

Epargne brute

L'épargne brute est l'excédent des dépenses de fonctionnement et du remboursement des intérêts des emprunts de la Mairie. Pour faire augmenter cette épargne, il faut donc soit diminuer les remboursements des intérêts (renégocier les taux, ou terminer de rembourser des emprunts), soit diminuer les dépenses de fonctionnement (charges de personnel, dépenses courantes comme les fluides).

Le dernier élément d'influence de l'épargne brute est l'augmentation plus importante des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses et aux intérêts de la dette.

Epargne nette

L'épargne brute sert en premier lieux à rembourser le capital de la dette. Une fois ce capital remboursé, on parle d'épargne nette, qui correspond au montant disponible pour « autofinancer » les dépenses d'investissement.

Pour optimiser l'épargne nette, il faut d'abord avoir la meilleure épargne brut possible, puis limiter le poids du remboursement du capital de la dette.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Enjeux de l'épargne

La chaine de l'épargne traduit la santé financière de la collectivité. L'hypothèse d'une épargne nette négative ou insuffisante impliquera un risque dans les financements de l'investissement (dépendance aux tiers ou à l'emprunt, avec un risque de cercle vicieux).

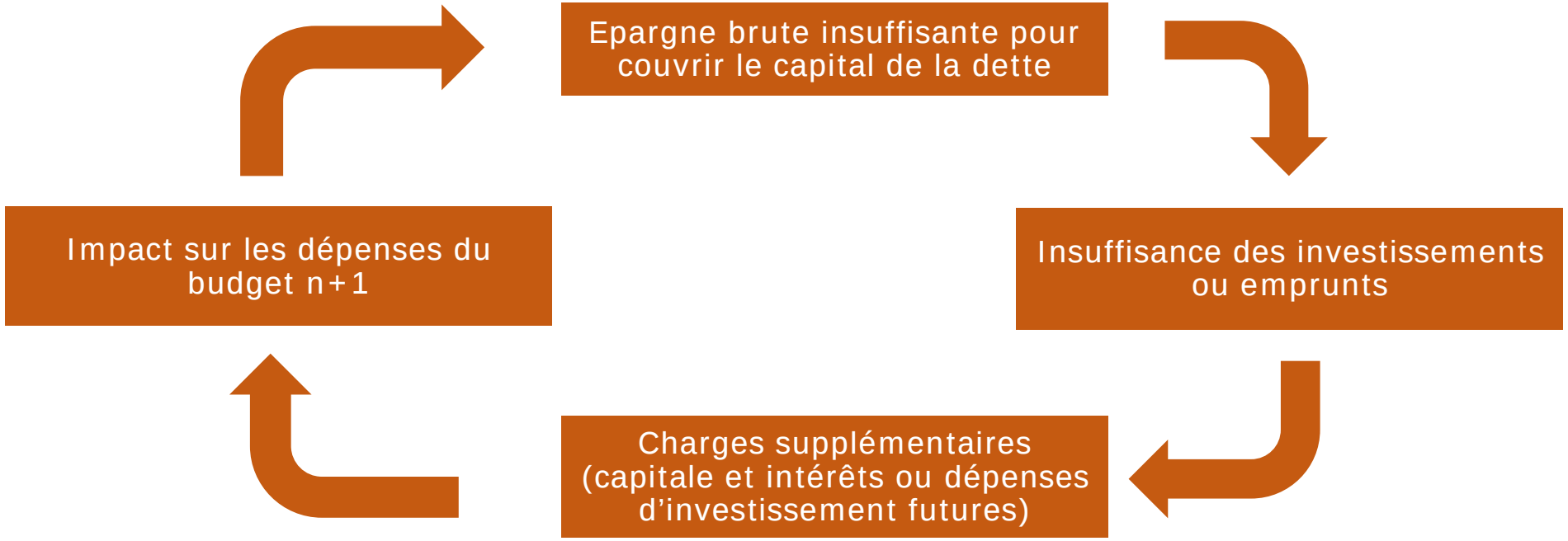

A l'inverse, une épargne vertueuse, qui permet de dégager des financements propres pour l'investissement permet de ne pas emprunter (ou pas trop) et donc de laisser des marges de ressources via l'épargne pour le futur.

Il convient donc de surveiller les variations de l'épargne sur plusieurs années en rétrospective, et d'évaluer ses évolutions sur quelques années en prospective, pour éviter le cercle vicieux et rester dans le vertueux. Cette surveillance doit permettre le calibrage des dépenses.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Données rétrospectives

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Charges de fonctionnement

Vision par chapitres *(BP+BS+DM et taux de réalisation au regard de l'exécution)*

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Charges à caractère général	2 315 254,32€	82,12%	2 309 950€	75,77%	2 355 500€	89,04%	2 320 052,68€	85,45%
Charges de personnel	3 860 000€	96,49%	3 760 000€	99,98%	3 990 000€	97,04%	4 160 000€	99,30%
Atténuations de produits	70 000€	0%	70 000€	6,27%	70 000€	12,51%	8 700€	66,23%
Autres charges de gestion	473 980€	86,66%	539 000€	70,11%	580 000€	67,11%	503 225,94€	95,84%
Charges financières	100 000€	94,62%	80 000€	145,55%	90 000€	76,22%	92 529,38€	75,03%
Charges exceptionnelles	270 000€	0,82%	270 000€	3,64%	225 850€	87,75%	54 000€	94,19%
Dépenses imprévues	0€	0%	50 000€	0%	0€	0%	18 000€	0%
Virement investissement	1 756 581,72€	-	778 982,60€	-	1 298 650€	-	2 043 054€	-
OP d'ordre – transf sect.	154 183,96€	-	192 067,40€	-	190 000€	-	220 061€	-
Total	9 000 000€		8 050 000€		8 800 000€		9 419 623€	
Total hors OP d'ordre et transf	7 089 234,32€		7 078 950€		7 311 350€		7 156 508€	

Charges de fonctionnement (2)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Variations annuelles par chapitres *(BP+BS+DM n/n-1)*

	2019/18	2020/19 *(covid)*	2021/20 *(covid)*	2022/21 *(inflation)*
Charges à caractère général	14%	0%	2%	-2%
Charges de personnel	-10%	-3%	6%	4%
Atténuations de produits	0%	0%	0%	-88%
Autres charges de gestion	-3%	14%	8%	-13%
Charges financières	-44%	-20%	13%	3%
Charges exceptionnelles	80%	0%	-16%	-76%
Dépenses imprévues	Non budgété	-	Non budgété	-
Virement investissement	65%	-66%	67%	57%
OP d'ordre – transf sect.	10%	25%	-1%	16%
Total	7%	-11%	9%	7%
Total hors OP d'ordre et transf	-2%	0%	3%	-2%

Focus Chapitre 011 – Charges à caractère général

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Charges à caractère général	14%		0%		2%		-2%	
	2 315 254,32€	82,12%	2 309 950€	75,77%	2 355 500€	89,04%	2 320 052,68€	85,45%
Eau et assainissement	75 700€	73,86%	58 332€	89,88%	58 932€	64,20%	50 732€	183,9%
Energie - Electricité	318 160€	88,54%	287 405€	164,1%	287 405€	133,2%	543 568€	70,82%
Combustibles	134 100€	142,2%	164 200€	104,6%	164 100€	80,8%	185 200€	137,3%
Contrats de services	61 932€	161,9%	90 300€	161,6%	313 370€	121,3%	349 690€	67,1%
Carburants	29 110€	70,01%	27 900€	114,2%	25 260€	85,54%	24 010€	67,29%
Terrains	574 699,32€	13,04%	614 250€	3,38%	471 430€	3,55%	125 052,68€	1,78%
Locations mobilières	68 351€	73,77%	54 450€	95,08%	65 870€	119%	69 950€	98,1%
Bâtiments	48 300€	110,4%	51 500€	65,23%	54 730€	148,8%	51 250€	109%
Maintenance	67 436€	158,5%	82 730€	88,5%	133 458€	95,4%	127 110€	88,44%
Télécommunication	43 590€	104,8%	44 838€	95,8%	45 298€	97,44%	5 760€	973,1%
Autres services extérieurs	158 150€	60,6%	109 950€	39,44%	113 851€	49,23%	116 196€	89,5%

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Focus Chapitre 012 – Charges de personnel

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Charges de personnel	-10%		-3%		6%		4%	
	3 860 000€	96,49%	3 760 000€	99,98%	3 990 000€	97,04%	4 160 000€	99,30%
Rémunération des titulaires	1 801 436,1€	99,3%	1 858 381,77€	95,28%	1 926 513,04€	91,52%	1 822 252,3	96,46%
NBI SFT	457 674,41€	100,8%	419 391,53€	111,3%	478 706,79	97,63%	518 829,61	98,39%
Rémunération des contractuels	349 713,96€	76,25%	247 283,71€	114,5%	292 109,85	130%	406 701,29€	113,5%
URSSAF	404 135,85€	95,06%	390 417,55€	96,73%	399 975,74€	100,1%	389 981,54€	105,9%
Retraites (CNRACL et IRCANTEC)	572 237,54€	96,97%	563 479,15€	104,3%	601 439,58€	94,24%	575 885,27	99,64%
Assurance du personnel	145 000€	94,66%	145 000€	96,79%	147 156€	110,7%	182 138€	91,99%
CNFPT	43 797,37€	95,84	43 023,57€	89,5%	44 606,4€	97,11%	46 380,41	99,29%
Personnel extérieur	-	-	-	-	-	-	0€ (109 530€)	-
Effectifs	130		131		116		118 (hors faible durée)	
ETP	94,4		94,7		95,6		87,59 (hors faible durée)	

** Variable selon les temps*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Charges d'investissement

Vision par chapitres *(BP+BS+DM et taux de réalisation au regard de l'exécution)*

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Emprunts *(annuités du capital)*	568 000€	99,61%	571 000€	130%	1 048 000€	51,99%	1 067 000€	86,77%
Immobilisations incorporelles	50 620€	109,5%	31 000€	110,71%	73 500€	79,96%	145 815€	51,21%
Subventions d'équipements	150 000€	0,17%	299 745€	44,04%	0€	-	0€	-
Immobilisations corporelles	839 780€	49,76%	1 984 744,85€	11,8%	2 268 800€	77,23%	1 543 385€	40,49%
Immobilisations en cours	2 491 600€	11,47%	2 212 500€	11,4%	2 228 200€	58,89%	3 161 499,57€	36,98%
Déficit d'investissement reporté	0€	-	40 510,15€	100%	0€	-	522 058,43€	0%
Comptabilité rattachée	-	-	-	-	-	-	695 000€	30,95%
Opérations patrimoniales	0€	-	0€	-	0€	-	156 448€	0%
Total	4 100 000€		5 139 500€		5 618 500€		7 286 206€	
							6 596 206€ Hors 127 Rue de la République	

Charges d'investissement (2)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Variations annuelles par chapitres *(BP+BS+DM n/n-1)*

	2019/18	2020/19 *(covid)*	2021/20 *(covid)*	2022/21 *(inflation)*
Emprunts *(annuités du capital)*	-12%	1%	83%	2%
Immobilisations incorporelles	63%	-39%	137%	98%
Subventions d'équipements	-	100%	-	-
Immobilisations corporelles	39%	136%	14%	-32%
Immobilisations en cours	31%	-11%	1%	42%
Déficit d'investissement reporté	-	-	-	-
Comptabilité rattachée	-	-	-	-
Opérations patrimoniales	-	-	-	-
Total	3%	25,35%	9,3%	29,68%
				17,4% Hors 127 Rue de la République

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Focus Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Immobilisations corporelles	839 780€	49,76%	1 984 744,85€	11,8%	2 268 800€	77,23%	1 543 385€	40,49%
	39%		136%		14%		-32%	
Cimetières	196 000€	5,39%	261 000€	6,34%	276 500€	41,21%	284 000€	57,55%
Autres bâtiments publics	0€	-	1 111 600€	0,59%	1 130 700€	86,66%	230 250€	17,51%
Installations générales, aménagements des constructions	24 000€	14,73%	80 000€	18,88%	82 700€	99,33%	88 800€	33,28%
Autres instal. Matériels et Outillages	90 400€	13,5%	58 700€	76,08%	57 000€	98,79%	25 600€	173,4%
Instal. Générales, aménagements divers	141 600€	17,72%	165 600€	4,81%	143 600€	79,43%	68 150€	33,26%
Matériel de bureau et informatique	53 740€	86,64%	37 944,85€	54,67%	59 000€	32,49%	41 500€	32,06%
Autres immobilisations corporelles	93 000€	12,05%	49 300€	10,93%	59 300€	78,66%	205 020€	41,52%
Mobilier	34 500€	142,1%	29 100€	122,8%	60 450€	122,5%	121 639€	52,11%
Installations de voirie	53 440€	0%	3 100€	0%	78 750€	41,32%	134 100€	56,32%
Electrification	48 100€	0%	38 900€	0%	38 900€	80,92%	78 900€	0%

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Focus Chapitre 23 – Immobilisations en cours

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Immobilisations en cours	2 491 600€	11,47%	2 212 500€	11,4%	2 228 200€	58,89%	3 161 499,57€	36,98%
	31%		-11%		1%		42%	
Constructions en cours	2 431 600€	6,71%	2 215 500€	9,93%	2 125 200€	59,97%	2 988 599,57€	36,91%
Installations, matériels et outillage	60 000€	204,3%	0€	-	103 000€	36,59%	172 900€	38,1%

Focus Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Déficit d'investissement reporté	0€	-	40 510,15€	100%	0€	-	522 058,43€	0%

Opérations d'investissement *(au 31/12/2022)*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Opération	Budget	Engagé total	Réalisé
127 Rue de la République	695 000€	97,14%	30,79%
PLU	64 410€	88,26%	52,08%
Reprises concessions cimetière	134 000€	23,45%	9,21%
Voirie et réseaux	316 000€	57,88%	30,11%
Matériel Pôle Technique	63 600€	112,41%	58,42%
Restructuration Tribunal	590 300€	104,32%	89,37%
Travaux gymnase lycée	18 000€	97,43%	97,43%
Accessibilité PMR	0€	-	-
Restructuration piscine	73 000€	5,96%	0%
Fond documentaire bibliothèque	5 000€	100,05%	46,88%
Restructuration école élémentaire	30 820€	40,79%	19,42%
Schéma assainissement et pluvial	45 700€	0%	0%
Restructuration maternelle	433 800€	72,71%	52,05%
Rénovation stade	25 989€	38,15%	28,65%
Matériel pôle sport	9 850€	65,36%	65,36%
Matériel pôle administratif	5 000€	7,92%	7,92%
Réaménagement Mairie	67 000€	95,64%	58,25%
Rénovation PEJ	8 000€	0%	0%
Equipements cinéma	85 000€	73,37%	8,12%

Opérations terminées ou abandonnées à supprimer

Opérations à repenser ou renommer

Opérations en cours

Opérations d'investissement (2) *(au 31/12/2022)*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Opération	Budget	Engagé total	Réalisé
Aménagement espace jeunes	2 000€	0%	0%
Matériel PEJ	35 489€	49,82%	47,02%
Travaux d'urbanisation 2018	29 200€	27,31%	27,31%
Réfection allées cimetière	150 000€	100,73%	100,73%
Aménagement jardin public	15 000€	0%	0%
Installations thermiques	76 800€	31,70%	22,64%
Toilettes publiques	80 000€	19,95%	4,43%
Rénovation trésorerie	55 000€	0%	0%
Menuiseries et clés	27 000€	10,08%	10,08%
Création d'aires de jeux	50 000€	0%	0%
Equipements de l'église	40 000€	84,07%	83,12%
Eclairage LED des bâtiments publics	36 800€	96,83%	80,30%
Equipement salle polyvalente	35 000€	50,81%	0%
Immeuble ancien Spar	1 542 400€	102,08%	20,16%
Matériel informatique 2021	53 385€	34,27%	28,04%
Sécurisation piétonnier du Tracas	15 800€	60,84%	60,84%
Défibrillateurs bâtiments publics	11 000€	0%	0%
Acquisition parcelle C257	80 000€	0%	0%

Opérations d'investissement (3) *(au 31/12/2022)*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Opération	Budget	Engagé total	Réalisé
Travaux espace ALAE	40 000€	11,55%	11,55%
Plan Communal de Sauvegarde	9 400€	54,97%	8,73%
Vidéo protection de la ville	120 000€	0%	0%
Travaux bibliothèque	64 000€	99,63%	95,94%
Embellissement des espaces verts	36 967€	82,71%	68,19%
Calendreta	3 990€	99,50%	0%
Logement relais	40 000€	5,24%	0%
Bâtiment communaux Réseau fibres	44 000€	95,83%	47,96%
Travaux dégâts orages de juin 2021	44 000€	41,06%	10,77%
Traitement des archives	30 000€	87,11%	74,20%
Non individualisé	214 447,57€	111,21%	40,94%
Opérations financières (emprunts et dettes)	1 589 058,43€	56,25%	58,26%
Total	**7 291 206€**	**74,15%**	**41,28%**

Solde engagé et réalisé : 1 884 776,751€

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Emprunts*

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Emprunts *(annuités du capital)*	568 000€	99,61%	571 000€	130%	1 048 000€	51,99%	1 067 000€**	86,77%
	-12%		1%		83%		2%	
Charges financières *(intérêts)*	100 000€	94,62%	80 000€	145,55%	90 000€	76,22%	92 529,38€	75,03%
	-44%		-20%		13%		3%	

Encours

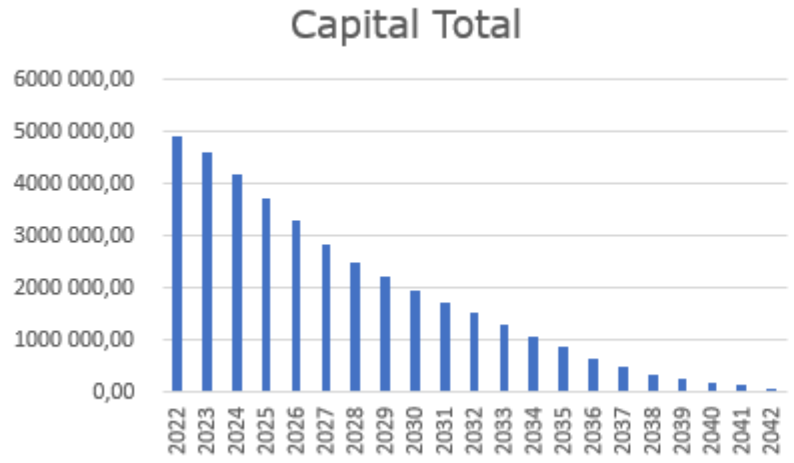

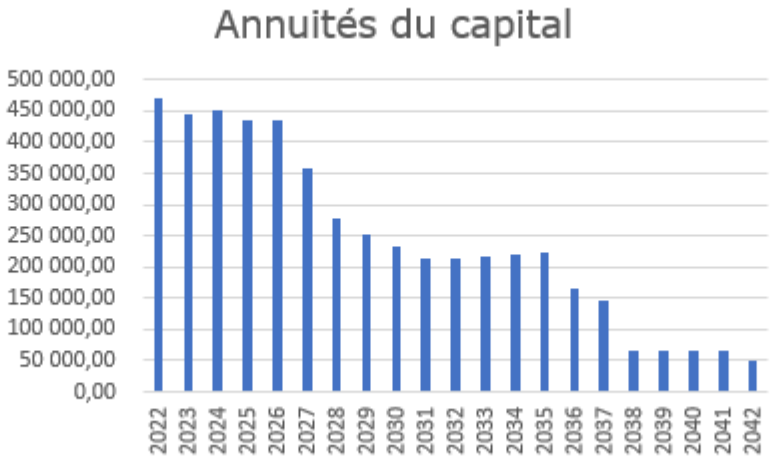

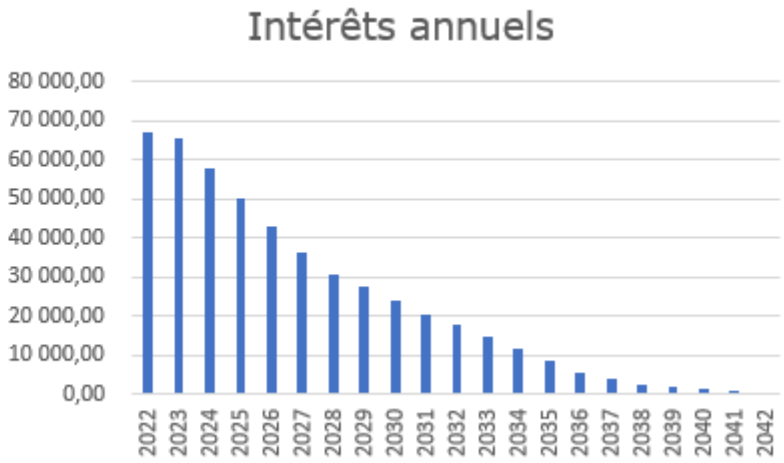

*** Sur 2022 deux prêts crédit agricole à taux variables ont été rachetés pour un peu moins de 440 000€ ce qui explique le montant d'annuité plus élevé que le graphique*

** Les données graphiques et de slide 23 et 24 sont très peu fiables la mise à jour des emprunts étant en cours (incohérences logicielles et mauvais suivi de rachats)*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Emprunts (2)*

Liste des dettes en cours

Objet	Capital de départ	Capital restant	Durée	Début	Fin	Taux
Investissement 2009 (Dexia)	250 000€	72 483,34€	15 ans	2010	2025	3,86% (taux fixe index TBB)
Centre multi-accueil (Dexia)	125 000€		15 ans	2010	2025	2,31% (taux fixe index TBB)
Trottoirs 2010 (Dexia)	25 000€		15 ans	2010	2025	2,31% (taux fixe index TBB)
Investissement 2011	1 000 000€	380 099,13€	20 ans	2012	2032	2,79% (taux fixe index euro EURIBOR)
Investissement 2012 (CRA racheté)	720 000€	0€	15 ans	2013	2022	3,712% (taux variable index euro)
Investissement 2013 (CRA racheté)	300 000€		15 ans	2015	2022	2,62% (taux variable index euro EURIBOR)
Investissement 2012 (rachat B. Postale)	171 705,40€	395 939,42€	8 ans	2021	2029	0,97% (taux fixe)
Investissement 2012 (rachat B. Postale)	324 556,67€		6 ans	2022	2028	0,86% (taux fixe)
Investissement 2016	1 300 000€	964 144,31€	20 ans	2016	2036	2,05% (taux fixe)
Construction gymnase et parking lycée	1 400 000€	1 085 607,19€	20 ans	2018	2038	1,4% (taux fixe index euro CNO-TEC)
Opération d'investissement (Spar)	1 350 000€	1 333 125€	20 ans	2022	2042	0,72% (taux fixe)

Total Restant Du au 31 décembre 2022	**4 231 389,39 €**	**Fin**	**2042**
Total recettes d'emprunt en 2022	**BP : 2 247 000€**	**Réalisé : 1 846 262,07€**	

** Y compris refinancement de la dette à hauteur de 500 000€*

** Les données sont peu fiables la mise à jour des emprunts étant en cours (cf. indications slide précédente)*

Recettes (Investissement et fonctionnement)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Vision par chapitres *(BP+BS+DM et taux de réalisation au regard de l'exécution)*

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Atténuations de charges	90 000€	153,3%	90 000€	131,2%	90 000€	114,3%	137 999,24€	64,89%
Produits des services	397 700€	125,5%	369 200€	79,87%	280 000€	152,1%	500 000€	95,61%
Impôts et taxes	5 104 000€	99%	5 032 948€	112,1%	5 115 150€	102,1%	5 325 414€	100,16%
Dotations, subventions et part.	1 068 135,24€	131,2%	891 588,25€	184,5%	868 035,19€	175,7%	1 232 958€	117,47%
Autres produits	54 000€	151,1%	54 000€	141,9%	54 000€	115,7%	104 000€	105,39%
Excédent de fonct. reporté	2 286 164,76€	-	1 612 623,75€	-	2 392 814,81€	-	2 119 251,76€	-
Comptabilité distincte rattachée	-	-	-	-	-	-	695 000€	31,76%
Cessions d'immobilisations	0€	-	0€	-	10 000€	0%	450 000€	0%
Subventions d'investissement	480 981,75€	76,46%	103 000€	56,53%	65 000€	47,19%	157 169,57€	3,5%
Dotations, fonds divers et réser.	450 853,56€	107,6%	1 985 950€	101,8%	557 188,1€	127,9%	1 322 473,43€	121,13%
Excédent d'investissement reporté	227 399,01€	-	0€	-	1 249 661,93€	-	0€	-
Virement de la section de Fonct.*	1 756 851,72€	-	778 982,60€	-	1 298 650€	-	2 043 054€	-
Total	11 915 386,04€		10 918 292,6€		11 980 500,03€		14 087 320€	
Total hors excédent n-1	9 401 822,27€		9 305 668,85€		8 338 023,29€		11 968 068,24€	

** Hors amortissements via opération d'ordre entre sections*

Recettes (Investissement et fonctionnement)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Variations annuelles par chapitres *(BP+BS+DM sur n-1)*

	2019	2020 *(covid)*	2021 *(covid)*	2022 *(inflation)*
Atténuations de charges	0%	0%	0%	53%
Produits des services	-41%	-7%	-34%	79%
Impôts et taxes	-2%	-1%	2%	4%
Dotations, subventions et part.	-15%	-17%	-3%	42%
Autres produits	0%	0%	0%	93%
Excédent de fonct. reporté	95%	-29%	48%	-11%
Comptabilité distincte rattachée	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations	-	-	-	4 400%
Subventions d'investissement	-45%	-79%	-37%	142%
Dotations, fonds divers et réser.	-62%	340%	-72%	137%
Excédent d'investissement reporté	-	-	-	-
Virement de la section de Fonct.*	65%	-66%	67%	57%

** Hors amortissements via opération d'ordre entre sections*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Focus Chapitre 73 – Impôts et taxes

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Impôts et taxes	5 104 000€	99%	5 032 948€	112,1%	5 115 150€	102,1%	5 325 414€	100,16%
	-2%		-1%		2%		4%	
Taxes foncières et d'habitation	2 607 057€	102,7%	2 689 506€	100,6%	2 772 708€	101,4%	2 939 290€	100,7%
Attribution de compensation (EPCI vers VDL)	1 800 955€	91,34%	1 644 954€	133,3%	1644 954€	100%	1 644 954€	100%
FNGIR (compensation réforme fiscalité)	653 988€	100%	653 988 €	108,3%	653 988 €	100%	653 988 €	100%
Droits de place	0€	-	2 500€	0%	1 500€	0%	0€	-
TLPE	42 000€	100,6%	42 000 €	0%	42 000 €	151,9%	42 000 €	112,6%

Focus Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Dotations, subventions et part.	1 068 135,24€	131,2%	891 588,25€	184,5%	868 035,19€	175,7%	1 232 958€	117,47%
	-15%		-17%		-3%		42%	
Compensations exonérations taxes foncières	0€	-	9 576€	100%	52 752€	100%	54 245€	63,78%
Dotation forfaitaire (DGF)	180 438€	100%	167 351€	100%	159 395€	100,2%	142 740€	278,8%
Dotation de solidarité rurale (DGF)	163 553€	100%	189 480€	100%	195 000€	112,9%	255 269€	0%
FCTVA	0€	0%	0€	0%	3 979€	0%	3 500€	133%
Compensation DMTO et publicité foncière	123 772,24€	160,2%	125 001,2€	178,2%	127 749,2€	182%	120 000€	249,8%
Compensation taxe d'habitation	71 397€	103,6%	71 020€	100%	0€	-	0€	-
Dotation pour les titres	17 160€	141,4%	17 160€	141,4%	17 160€	0%	17 160€	0%
Autres attributions	501 100€	43,5%	301 000€	165,9%	301 000€	161,4%	303 000€	117,7%
Compensation pour la réforme de la taxe pro	0€ (339 428)	-	0€ (309 353)	-	0€ (337 044)	-	337 044€	88,45%

Focus Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes diverses

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Produits des services	397 700€	125,5%	369 200€	79,87%	280 000€	152,1%	500 000€	95,61%
	-41%		-7%		-24%		79%	
Produits à caractère de loisirs	183 500€	120,3%	160 000€	77,1%	81 000€	152%	148 241€	120,9%
Redevances d'occupation du domaine	2 000€	56,35%	0€	-	1 000€	0%	0€	-
Redevances services péri-scolaires	200 000€	120,5%	181 000€	72,77%	170 000€	106,6%	197 115€	111,2%
Autres redevances	10 000€	252%	28 200€	57,09%	25 000€	112%	106 644€	32,9%

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Focus Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Dotations, fonds divers et réser.	450 853,56€	107,6%	1 985 950€	101,8%	557 188,1€	127,9%	1 322 473,43€	121,13%
	-62%		340%		-72%		137%	
FCTVA	170 000€	107,6%	115 000€	93,15%	35 000€	0%	90 000€	234,2%
Taxe d'aménagement	150 000€	116,6%	196 994,85€	122%	200 000€	195,1%	200 000€	179,3%
Excédent de fonctionnement capitalisé	130 853,56 €	-	1 673 955,15€	-	322 188,07€	-	1 032 473,43€	-

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Focus Chapitre 13 – Subventions reçues

	2019		2020 *(covid)*		2021 *(covid)*		2022 *(inflation)*	
Subventions d'investissement	480 981,75€	76,46%	103 000€	56,53%	65 000€	47,19%	157 169,57€	3,5%
	-45%		-79%		-37%		142%	
Département	286 440,75€	40,30%	103 000€	0%	65 000€	0%	133 000€	0%
Autre (puis Etat Région à partir de 2022)	0€	-	0€	-	0€	-	12 169,57€	45,19%
Amendes	0€	-	0€	-	0€	-	12 000€	0%
Etat	1 341€	1 569%	0€	-	0€	-	0€	-
Région	193 200€	100%	0€	-	0€	-	0€	-

En cours (versements à venir pour plus que le budget prévisionnel 2022, qui arriveront en 2023)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Restes à réaliser et recouvrer *(investissement)*

Dépenses

BP 2020	BP 2020	BP 2021	BP 2022
1 074 484€	2 766 445€	3 386 850€	2 360 414€

Recettes

BP 2020	BP 2020	BP 2021	BP 2022
716 231,43€	1 133 000€	1 815 000€	1 850 000€

Solde

BP 2020	BP 2020	BP 2021	BP 2022
358 252,57€	1 653 445€	1 571 850€	510 414€

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Restes à recouvrer *(fonctionnement)*

Données en date du 2 décembre 2022 sur les sommes restants dues à la Mairie

Année de l'exercice ayant ouvert la créance	Total de l'exercice
2003	8€
2008	5 873,81€
2009	4 942,02€
2010	3 050,30€
2011	3 228,42€
2012	5 672,87€
2013	1 874,13€
2014	2 045,60€
2015	1 531,93€
2016	2 178,20€
2017	3 298,61€
2018	4 342,05€
2019	5 801,67€
2020	1 025,31€
2021	35 625,77€
2022	301 924,66€
Total	**382 423,35€**

A jour de début décembre, montant 2022 probablement bien inférieur aujourd'hui

Vision globale (BP)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Les sections en dépenses et en recettes sont obligatoirement à l'équilibre

	Fonctionnement	Investissement	Total
2019	9 000 000€	4 100 000€	13 100 000€
2020	8 050 000€	4 090 000€	12 140 000€
2021	8 800 000€	5 011 000€	13 811 000€
2022	9 419 623€	7 096 206€	16 515 829€
Total 4 ans	35 269 623€	20 297 206€	55 566 829€

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Variations des ratios

Historique de l'épargne de gestion

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts						
Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rec. R. F.	7 680 610€	8 105 281€	6 835 519€	6 922 359€	7 215 234€	8 606 532€
Dép. R. F.	6 325 591€	6 533 251€	5 887 831€	5 590 132€	6 157 397€	7 027 431€
Intérêts	129 028€	125 483€	49 910€	86 088€	40 136€	36 921€
Epargne de G.	1 484 047€	1 697 513€	997 598€	1 418 315€	1 097 973€	1 616 022€

**Comptes administratifs sauf 2022 en prévisionnel*

Historique de l'épargne brute (CAFB)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement avec les charges d'intérêts

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rec. R. F.	7 680 610€	8 105 281€	6 835 519€	6 922 359€	7 215 234€	8 606 532€
Dép. R. F.	6 325 591€	6 533 251€	5 887 831€	5 590 132€	6 157 397€	7 027 431€
Epargne Brute	1 355 019€	1 572 030€	947 688€	1 332 227€	1 057 837€	1 579 101€

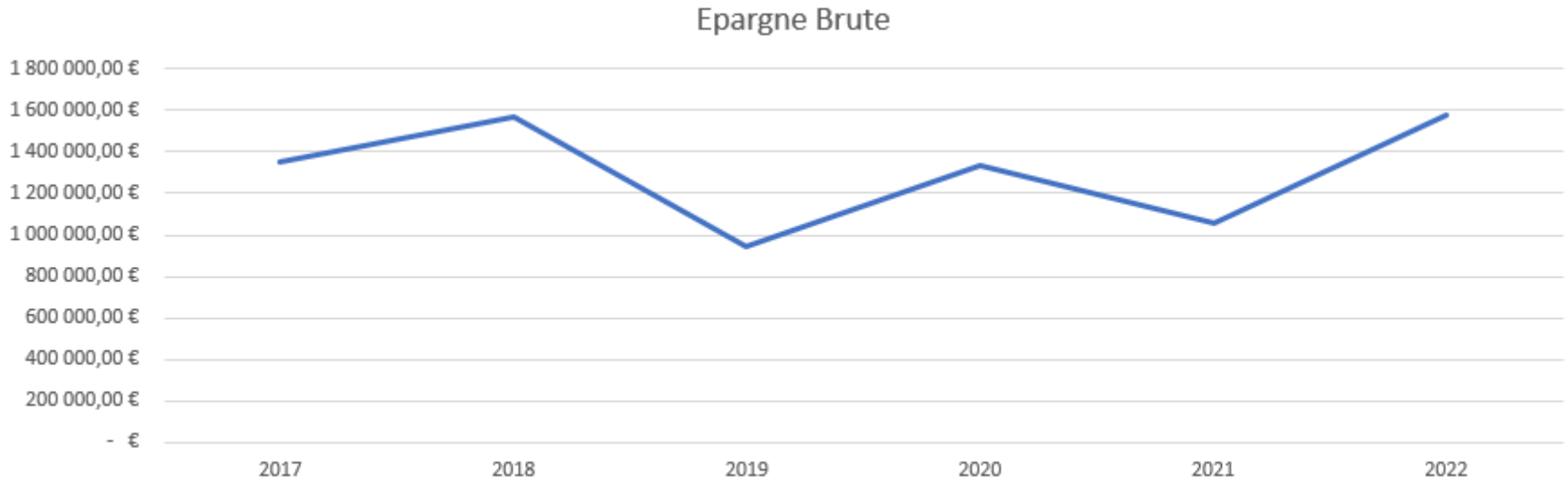

*Comptes administratifs sauf 2022 en prévisionnel

Historique de l'épargne nette (CAF)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Epargne brute (CAFB) diminuée des annuités de la dette

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 (sans Reprise emprunt)
Epargne Brute	1 355 019€	1 572 030€	947 688€	1 332 227€	1 057 837€	1 579 101€	
Annuités	674 326€	643 219€	565 790€	535 580€	544 901€	893 848€	403 848€
Epargne Nette	680 693€	928 811€	381 898€	796 647€	512 936€	685 253€	1 175 253€

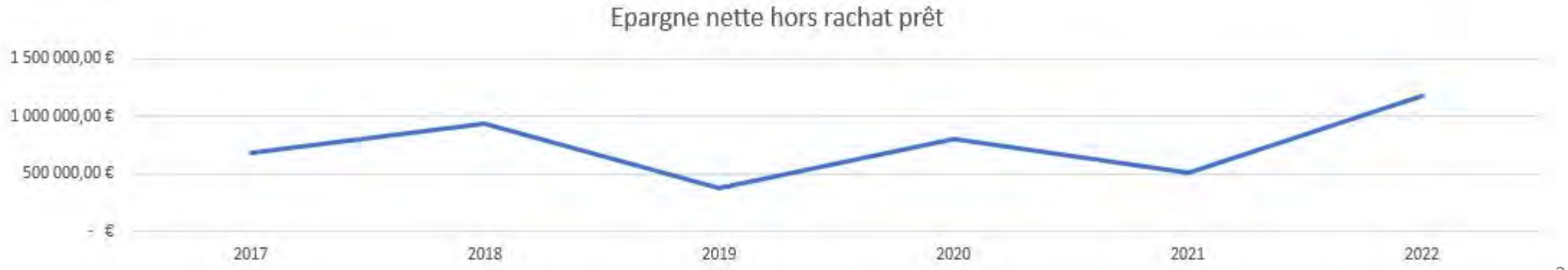

*Comptes administratifs sauf 2022 en prévisionnel

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Absence d'effet ciseau en fonctionnement

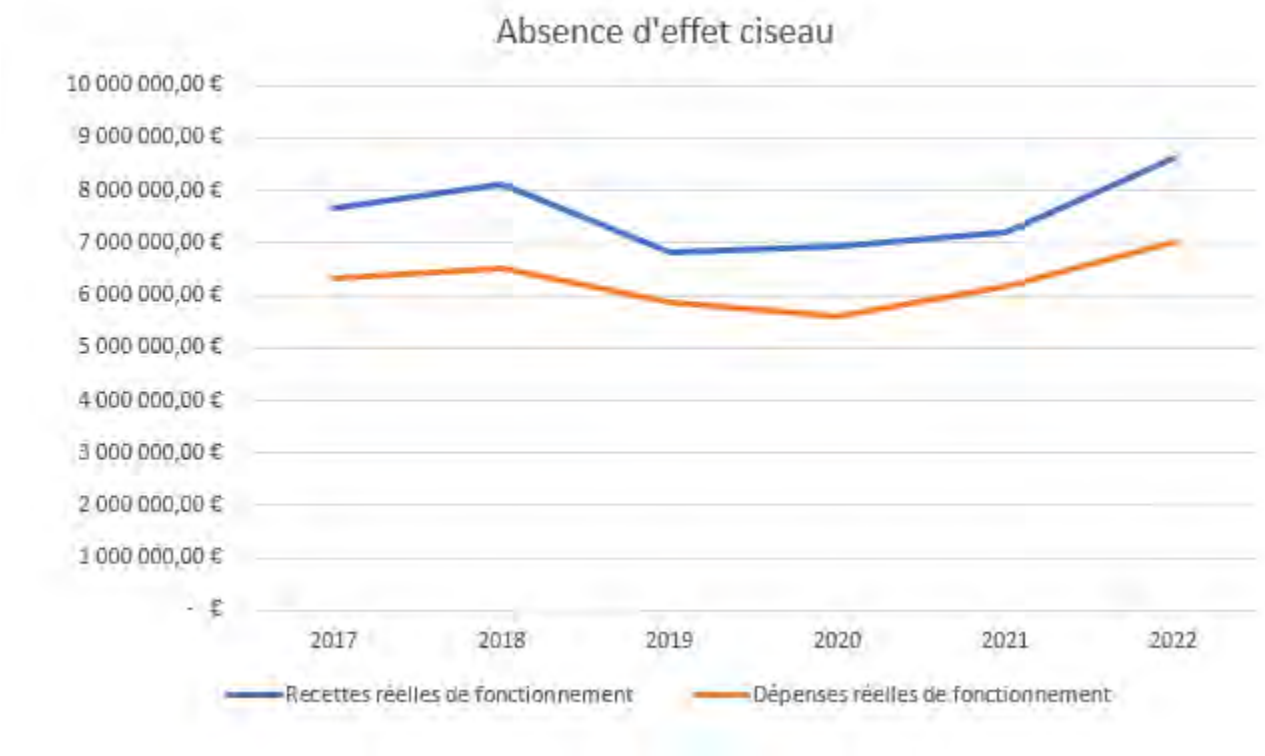

Le delta entre les deux courbes est l'épargne brute. Un rapprochement des deux courbes signifierais moins d'épargne brute, donc une diminution des capacités de financement de l'investissement et de remboursement du capital de la dette. Une telle tendance rapprochement, aussi appelé « effet ciseau » signifie qu'à terme, les recettes de fonctionnement ne couvrent plus les dépenses.

Dans notre cas, on constate l'absence d'effet ciseau, signe de la bonne santé des finances communales, même si elles peuvent encore être optimisées, notamment sur le plan comptable.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Ratios obligatoires

Strate 3500-5000 h *Données en € par habitant*	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1574,17	1506	1350,28	1265,82	1620,27	1246
Moyennes nationale de strate	872	839	836	829	829	900
Produits des impositions directes / population	541,54	561,90	602,39	608,38	605,39	733
Moyennes nationale de strate	450	464	452	454	454	463
Recettes réelles de fonctionnement / population	1624,94	1878,16	1609,89	1556,98	1398,94	1487
Moyennes nationale de strate	1089	1020	1019	1016	1016	1043
Dépenses d'équipements brutes / population	443,28	249,95	159,49	64,73	234,31	92
Moyennes nationale de strate	373	262	292	330	330	302
Encours de la dette / population	1102,79	1106,70	971,20	843,79	819,10	727
Moyennes nationale de strate	866	795	782	773	773	728
Dotation globale de fonctionnement / population	90,82	83,03	77,37	80,25	77,37	78
Moyennes nationale de strate	207	161	151	150	150	147

Ces ratios sont obligatoirement mentionnées au budget mais ne sont pas les plus pertinents.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Ratios complémentaires

Potentiel fiscal et financier (base de calcul de la DGF) (en €)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 BP
Fiscal	-	-	5 336 184	5 434 707	5 278 240	5 426 257
Financier	-	-	5 558 991	5 640 799	5 456 414	5 591 508
Par habitant	-	-	1 252,02	1 261,35	1 184,37	1 169,03
Moy. Strate	-	-	932,15	940,66	960,16	974,31

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 *prévisionnel*
Villefranche	60,39%	62,86%	62,04%	66,77%	54,13%	58,78%
Moy. Strate	50,21%	52,30%	53%	53%	53%	53%

Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 *prévisionnel*
Villefranche	27,27%	13,30%	10%	4%	16,74%	31,56%
Moy. Strate	34,23%	25,70%	28,60%	32,50%	32,50%	28%

Ratios complémentaires (2)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (%)

BP

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Villefranche	67,86%	58,92%	60,32%	54,19%	58,55%	47%
Moy. Strate	80%	78%	77%	76%	76%	68%

Capacité de désendettement (Encours de la dette / Epargne brute) (en années)

Prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours	5 524 875€	4 881 965€	4 315 216€	3 749 164€	3 732 449€	4 441 509€
Ep. Brute	1 355 019€	1 572 030€	947 688€	1 332 227€	1 057 837€	1 579 101€
C. Désend.	4,1	3,1	4,6	2,8	3,5	2,8

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Fiscalité communale

	2020			2021			2022		
	Bases	Variations	taux	Bases	Variations	taux	Bases	Variations	taux
Taxe d'habitation	5 372 000€	2,544%	16,3%	-	-	-	-	-	-
TFPB	5 436 000€	1,381%	32,2%	5 407 000€	0%	54,1%	5 758 000€	4,418%	54,1%
TFPNB	41 300€	-2,100%	160%	40 300€	0%	160%	40 300€	1,552%	160%
CFE	-	-	-	5 447 300€	0%	%	5 798 300€	4,397%	-
Total bases	10 849 300€			5 447 300€			5 798 300€		
Avec taux	2 689 505€			2 990 283€			3 180 209€		
Solde potentiel	8 159 795€			2 457 017€			2 618 091€		

Récupération du taux départemental (environ 20%)

+1 174 795€

** La suppression progressive de la taxe d'habitation est entièrement compensée par les dotations de l'Etat et par le transfert de la part départementale de foncier bâtit.*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Projets à venir

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Réaménagement de la Mairie

Le réaménagement de la Mairie a été lancé sous la mandature de l'ancien Maire. Un budget de 67 000€ presque entièrement consommé a permis de faire une nouvelle banque d'accueil, une nouvelle organisation de bureaux, et de commencer à revoir les modes de chauffages.

Avec l'arrivée de la nouvelle municipalité, certains des choix d'aménagement ont vocation à changer en concertation avec les agents concernés et pour garantir un service public de qualité.

Le projet dans sa nouvelle version doit repenser le positionnement de l'accueil et de certains bureaux, ainsi que la sécurité et l'accessibilité de la mairie, le tout dans un budget prévisionnel de 50 000€ dans un premier temps, pour maintenir le réaménagement dans des coûts contenus.

Budget		
2022	67 000€	Engagé à 95,64%
2023	50 000€	(études comprises, avec travaux en régie)

Julien Sidobre sera chargé de porter ce projet en tant qu'élu référent, accompagné par les services techniques et l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Rénovation de l'ancien SPAR

La Mairie a acquis l'ancien spar en 2021 pour la somme de 940 500€, dans le but de rénover cette friche pour la proposer à la location. L'idée est que des commerces s'y installent, notamment Carrefour, pour revitaliser le centre-ville. A terme ce seront un R+2 consacré à un tiers lieux, un Carrefour Express et 3 loges commerciales R+1, et un espace commercial au RdC à attribuer en l'état ou à diviser.

Les travaux ont commencé mi-2022 suite à l'attribution du marché à la société Sopreco et ses sous-traitants pour un montant de 1 542 144,66€ ttc. Il est prévu qu'ils se terminent avant fin 2023.

Budget

2022	1 542 144,66€	Réalisé à 20,16% (310 917€)
2023	1 231 482,82€	Report du budget non réalisé

Une commission est chargée de porter ce projet, accompagnée par l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Déconstruction du 127 rue de la République

Le bâtiment situé 127 rue de la République menace ruine depuis 2017. Après une longue procédure judiciaire, la Mairie est chargée de le déconstruire à la place du propriétaire qui refuse de le faire (aux frais du propriétaire).

La préparation de la déconstruction sur ordre du tribunal judiciaire et au regard des différentes expertises a commencée en 2022. Elle devrait se finir courant 2023.

A terme, l'enjeu pour la Mairie est de pouvoir retrouver ses fonds. Le propriétaire va probablement être insolvable et ne pourra pas payer les frais engagés pour la déconstruction. Une des options est dès lors de forcer la vente du lot pour pouvoir obtenir remboursement des frais.

Budget

2022	695 000€	Réalisé à 30,79% (213 997,80€)
2023	481 003€	(Report du budget non consommé)

Une commission est chargée de porter ce projet, accompagnée par l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Mise en place de la vidéoprotection

La Mairie est porteuse d'un projet de vidéoprotection à déployer dans la ville pour assurer la sécurité des Villefranchois. Un réseau de caméras doit ainsi être déployé aux endroits stratégiques pour rediriger le flux vidéo vers un pc central permettant le re visionnage des images a posteriori par les autorités compétentes.

Les enjeux du projet sont multiples : sentiment de sécurité, dissuasion, répression en cas d'incident, sécurité routière, etc.

A l'arrêt en 2022, le projet a vocation à reprendre en 2023.

Budget

2022	120 000€	Réalisé à 0%
2023	120 000€	Report du budget antérieur, rajout selon arbitrage (plafond à 300 000€)

Jean-François Gleyzes sera chargé de porter ce projet en tant qu'élu référent, accompagné par le pôle sécurité.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Mise à jour du plan local d'urbanisme

En novembre 2020, la municipalité a choisi d'engager une procédure de révision de son plan local d'urbanisme. Accompagnée par un bureau d'études spécialisé et soutenue par son service urbanisme, elle a en 2022 débattu les grandes orientations à venir du document (PADD). Le projet a ensuite été mis en pause au regard du contexte.

Il faut maintenant reprendre cette mise à jour, avec des changements à apporter dans les orientations données au PLU, les opérations d'aménagement et de programmation (OAP) à réinterroger, les zonages à redéfinir, l'enquête publique à mener, etc.

Le projet devrait se dérouler sur 2023 et 2024, une finalisation rapide étant nécessaire pour pouvoir continuer à ouvrir des espaces aux projets communaux et privés.

Budget

2022	64 410€	Engagé à 52,08% (33 546€)
2023	30 864€	Report du solde restant

Guy Darnaud sera chargé de porter ce projet en tant qu'élu référent, accompagné par l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics

Les bâtiments municipaux sont pour beaucoup équipés de modes de chauffage peu performant et énergétiquement non écologiques (fioul principalement). Les isolants ne sont pas à jour des normes les plus modernes.

La situation concerne tous les bâtiments municipaux (écoles, complexe sportif, mairie, halles, diverses salles municipales, CTM, etc.). Les dépenses en électricité et en fioul que cela génère, ainsi que la pollution correspondante sont un enjeux majeur des années à venir.

Pour répondre à ces enjeux, et accompagnés par le PETR (conseil en énergie partagée), il va être proposé d'étudier sur 2023, de manière globale, la rénovation énergétique et thermique des bâtiments municipaux.

Budget

2022	Non existant	-
2023	En cours d'estimation	(frais d'études dans un premier temps)

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Finalisation du passage au LED de l'éclairage public

La commune est passée progressivement sur son éclairage public au LED, qui permet de moins consommer à éclairage équivalent, et de faire varier sur les périodes nocturnes moins fréquentées pour réaliser des économies sans avoir besoin d'éteindre.

Aujourd'hui, le parc communal est composé à 50% de ces éclairages LED variables. L'enjeu est de demander au SDEHG de convertir l'autre moitié du parc à cette technologie. Les travaux seront probablement après fin 2023 voir fin 2024, avec un décalage de paiement à l'année suivant les travaux.

La volatilité des prix de l'électricité fait de ce projet un enjeu majeur.

Budget

2022	Non existant	-
2023	En cours de chiffrage	(aménagement porté par le SDEHG)

Guy Darnaud sera chargé de porter ce projet en tant qu'élu référent, accompagné par l'urbanisme et le technique.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Réfection des équipements du stade

Le stade se fait vieillissant dans ses divers équipements. Les poteaux qui soutiennent l'éclairage sont instables et doivent être changés, avec en plus l'enjeu du passage au LED qui nécessite plus de solidité du support. Même subventionné par le SDEHG, une telle intervention coûte cher (budget 2024 probablement).

A cela s'ajoute les enjeux de conformité du stade aux critères de ligue du FCV, qui nécessite un élargissement des barrières et leur fermeture pour limiter les possibilités d'envahissement lors des matchs.

Enfin, la tribune est très vieillissante (structure à reprendre, désamiantage), le tunnel également, ainsi que les vestiaires.

Budget

2022	Non existant	-
2023	En cours de chiffrage pour études	Estimatif clôture 90 000€ Estimatif poteaux d'éclairage 300 000€ En attente estimatif tunnel et vestiaires Questionnement sur la tribune

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Etude pour la mise en place d'une maison de santé

Dans le cadre d'une offre de service public de santé toujours plus tendue en territoire rural, l'accès aux soins est un domaine qui peut être accompagné par différents acteurs. Se pose la question du montage d'une Maison de Santé sur Villefranche, avec l'intervention de tous les acteurs concernés (CPTS, Communauté de Communes, Mairie, etc.).

Une étude de faisabilité est anticipée au budget 2023 pour définir le cadre potentiel du projet.

Budget

2022	Non existant	-
2023	9 000€	(frais d'études)

Données nationales de prospective

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Taux d'actualisation	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
TH rés. principales	2,49%	0,2%	1,6%	5,5%	4,2%	2%	2%	2%
TH rés. Secondaire TFPB et TFPNB	2,82%	1,2%	0,2%	3,4%	7,1%	4%	2%	2%
TFPB (indu.) et CFE	0,47%	0,4%	0,6%	0,4%	0,47%	0,49%	0,45%	0,47%
DGF	0,17%	-0,1%	0%	-0,02%	1,2%	0%	0%	0%

Les hypothèses pour 2023 et plus loin intègrent l'inflation et la loi de finances pour 2023. Pour le taux de foncier (ligne 2), il est définitif pour 2023. Le montant de la DGF est une hypothèse nationale arrêtée par la loi de finances pour 2023, pour cela ne suppose rien pour l'enveloppe que touchera Villefranche-de-Lauragais.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Hausse des bases (TFPB hab)

Taux d'actualisation	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
TH rés. Secondaire TFPB et TFPNB (sur bâti)	2,82%	1,2%	0,2%	3,4%	7,1%	4%	2%	2%

La Taxe foncière fonctionne selon le calcul suivant :

Taux communal **x** Bases foncières* **=** Cotisation

Le taux, notamment communal est voté par l'assemblée délibérante. Celui de Villefranche ne devrait pas bouger en 2023.

Les bases sont elles actualisées au niveau national, en suivant l'inflation. Pour 2023, cette actualisation est actée via la loi de finances pour 2023 à +7,1%. (Pour le foncier d'habitat seulement).

Les Villefranchois vont constater cette hausse de leur cotisation de 7,1% sur 2023. Il va donc être très important de communiquer autour de cette hausse qui ne dépend en rien de la commune.

**Les bases sont fonction de la surface foncière et de la valeur locative de référence : 50% de la valeur locative cadastrale*

Contexte national et européen

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Les projections pour l'économie européenne et mondiales sont mitigées, avec des risques forts existant d'après le FMI. L'inflation est un facteur déterminant qui a vocation à persister sur 2023. Le ralentissement de l'économie chinoise et les tensions liées à l'Ukraine sont des facteurs aggravant qui impactent toutes les économies notamment à cause de l'énergie et des produits agricoles.

Dans ce contexte, les prévisions de croissance mondiale pour 2023 sont à 2,7%. La zone euro est sous ce taux avec une projection à 0,5% de croissance. Le FMI projette la France à 0,7%.

L'inflation devrait s'installer durablement, portée par l'énergie et l'alimentaire (respectivement +40,8% et +11,8%). L'inflation pour 2022 se pose à 5,2% en moyenne.

Dans ce contexte, les banques centrales, y compris la BCE s'orientent vers des remontées des taux directeurs, avec un impact massif sur les possibilités d'emprunts et donc sur de nombreux secteurs du marché européen. De ce mouvement découle un ralentissement de l'économie. (taux obligataires de l'Etat français en hausse de 3,4% sur 1 an)

Dans ce contexte international et européen, la loi de finance pour 2023 part sur une hypothèse de croissance à 1% en 2023, positionnement considéré par beaucoup comme haut.

La loi de finances pour 2023 prévoit une réduction du déficit sous 3% à échéance 2027. Une réduction de la dépense publique est donc anticipée, y compris pour les administrations publiques locales (APUL comprenant les collectivités)

La trajectoire 2023-2027 annoncée par la loi de programmation des finances publiques tend vers la maîtrise des dépenses de fonctionnement (rythme très faible de -0,5% par rapport à l'inflation annuelle). Cet objectif est cependant non contraignant.

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des CT (LPF23-27)				
2023	2024	2025	2026	2027
3,8%	2,5%	1,6%	1,3%	1,3%

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Prospective fiscale

** Hors frais de recouvrement et de gestion*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Taxe foncière sur la propriété bâtie

Taxe foncière sur la propriété bâtie sur l'habitation

Taux d'actualisation	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
TH rés. Secondaire TFPB et TFPNB (sur bâti)	2,82%	1,2%	0,2%	3,4%	7,1%	4%	2%	2%

Il n'est pas anticipé de hausse du taux communal pour 2023 ou les années suivantes

Valeur des bases 2022	*En attente DGFIP*	Taux	54,110%	*En attente DGFIP*
Projection 2023	*En attente DGFIP*	Recettes attendues		

*(0,5*bases) x taux*

Taxe foncière sur la propriété bâtie hors habitation

Taux d'actualisation	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
TFPB (indu.) et CFE	0,47%	0,4%	0,6%	0,4%	0,47%	0,49%	0,45%	0,47%

Valeur des bases 2022	*En attente DGFIP*	Taux	54,110%	*En attente DGFIP*
Projection 2023	*En attente DGFIP*	Recettes attendues		

*(0,5*bases) x taux*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Taxe foncière sur la propriété non bâtie

Taux d'actualisation	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
TFPNB	2,82%	1,2%	0,2%	3,4%	7,1%	4%	2%	2%

Il n'est pas anticipé de hausse du taux communal pour 2023 ou les années suivantes

Valeur des bases 2022	*En attente DGFIP*
Projection 2023	*En attente DGFIP*

Taux	160,90%

Recettes attendues	*En attente DGFIP*

*(0,8*bases) x taux*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Taxe d'habitation

Taxe d'habitation sur les résidences principales

La TH a été supprimée pour les résidences principales de manière progressive comme suit : (total moins dégrèvement exprimé en %)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Foyer les plus modestes (80%)	70%	45%	0%	0%	0%	0%
Foyer les plus aisés (20%)	100%	100%	100%	70%	45%	0%

Le taux de la TH a été figé en 2019 pour avec des montants de références pour les compensations.

Les communes ont récupéré la part de la taxe foncière qui allait au département en compensation. A cela s'est ajouté si besoin un coefficient correcteur qui garanti l'absence de pertes financières liées à la réforme. En 2023 la Mairie ne touchera plus que la TH sur les résidences secondaires.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Taux d'actualisation	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24	2026/25
TH rés. Secondaire	2,82%	1,2%	0,2%	3,4%	7,1%	4%	2%	2%

La commune continue de percevoir la TH sur les résidences secondaires. Le taux de 2019 est gelé (16,3%) et les bases revalorisées au même rythme que le foncier d'habitation (+7,1% en 2023). A partir de cette année le taux est dégelé pour la TH secondaire.

Valeur des bases 2022	*En attente DGFIP*	Taux	16,3%	*En attente DGFIP*
Projection 2023	*En attente DGFIP*	Recettes attendues		

bases x taux

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Taxe d'aménagement

La TA est une taxe perçue en partie par la commune. Elle est due dans le cadre d'opérations de construction, de reconstruction ou d'agrandissement, nécessitant des autorisations d'urbanisme (AP, PA et PC).

Le montant va dépendre des surfaces plancher d'aménagement closes et couvertes. Un montant de référence par m² est définis par arrêté ministériel. Hors Ile de France, pour 2022, le montant était de 820€, à répartir entre tous les bénéficiaires de la TA. Pour 2023, ce montant passera à 886€.

Il est important de préciser que les versements de la TA ne sont pas immédiats. Selon le montant, le versement se fait en une ou plusieurs fois. Il est donc complexe d'anticiper les montants à venir pour l'année.

A noter également que suite aux négociations avec la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, 10% des recettes issues de la TA sur le territoire de la commune de Villefranche leur seront reversé cette année. (délibération décembre 2022)

Le service urbanisme est en cours de chiffrement mais sur 2023 et 2024 (hors délais pour versement en deux fois, qui ne sont pas encore estimés), mais les recettes devraient avoisiner les 130 000€

TA 2022	*TA 2023*
358 666,34€	*En cours de chiffrage*

** Réalisé compte 10226*

Taxe sur la publicité extérieure

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

La TLPE est un impôt facultatif indirect perçu par la commune. Elle frappe les supports publicitaires fixes visibles sur voirie ouverte en extérieur. Son tarif est basé sur la surface des enseignes publicitaires.

La TLPE n'a pas vocation à beaucoup varier entre 2022 et 2023, même si quelques enseignes vont probablement se rajouter.

TLPE 2022	*TLPE 2023*
47 283,53€	*47 000€*

** Réalisé compte 7368*

Droits de mutations à titre onéreux

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Les DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants sont fixés à 1,9% du prix de vente des biens immobiliers (via le fond départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation, le département reversant ensuite les recettes au regard du nombre d'habitants, de l'effort fiscal et des dépenses d'équipement brut).

Le montant annuel des DMTO est très complexe à anticiper car fortement dépendant des fluctuations du marché de l'immobilier (quantité de mutations et prix de ces mutations). Ce marché est monté très haut sur 2021, et s'est difficilement maintenu sur 2022.

Les prévisions nationales quand aux DMTO sur 2023 partent sur une stagnation. Le marché immobilier ne verra pas les mêmes hausses que 2021 et 2022. Certains vont même jusqu'à prévoir des baisse même si la Haute Garonne se maintient bien.

On peut prévoir un montant équivalent de DMTO pour 2023 par rapport à 2022, même si c'est incertain.

DMTO 2022	*DMTO 2023*
299 772,04€	*300 000€*

** Réalisé compte 7482*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Prospective des dotations et autres

Pour 2023, la loi de finance a prévu une augmentation du budget des dotations, notamment pour la DGF. Il est donc possible d'espérer une hausse de ces dotations même si elles dépendent de très nombreux critères (population, potentiel fiscal, effort fiscal, territoire, etc.)

	2022	
Dotation Globale de Fonctionnement	398 009€	
Dont Dotation Forfaitaire	142 740€	
Dont Dotation d'Aménagement	255 269€	
FCTVA (Fonct° et inv)	- (réel 3500 + 210 747)	
FNGIR	653 988€	
Péréquation horizontale	1 668 270€	*+DMTO via fond de compensation départemental*
Dont FPIC	23 325€	
Dont Attribution de compensation	1 644 945€	**probable révision de l'AC sur 2023 suite à l'abandon de la compétence épareuse par TDL et revendications de rééquilibrage sur la voirie*
Péréquation verticale	553 399€	
Dont Dotation de Solidarité Rurale	255 269€	*(fait partie de la DGF part aménagement)*
Dont Dotation nationale de péréquation	0€	*(fait partie de la DGF part aménagement)*
Dont Compensation de la réforme de la TP	298 130€	

2023 :

La DGFIP ne transmettra les données 2023 que fin mars début avril. Les services sont en cours de travail sur le prévisionnel.

On peut anticiper un maintient voir une hausse pour cet exercice.

Prospective des produits de fonctionnements

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Les produits de fonctionnements sont issus des tarifs payés par les usagers pour certains services municipaux (piscine, cantines, alae, locations de salles et équipements, occupations du domaine public, recettes funéraires, contraventions, marché et droits de places, festivités, séjours, etc.).

Pour l'instant, la majorité des tarifs n'ont pas vocation à bouger même si une réflexion est en cours à ce sujet. Les montants prévus au budget 2023 sont donc équivalents au réalisé 2022. A noter la fin du bail de la trésorerie sur 2023, mais en fin d'année les revenus du SPAR attendus.

Concessions cimetière	6 000€
Domaine public	2 000€
Redevances liées aux loisirs	180 000€
Scolaire	220 000€
Droit de place	3 000€
Immeubles	31 000€
Issu des concessions	60 000€

Prospective des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Les principaux enjeux pour la section de fonctionnement en 2023 touchent à l'inflation et à ses impacts, tant sur les charges à caractère général que sur la masse salariale.

Pour les charges à caractère général, les surcoûts engendrés par l'inflation sur de nombreux marchés et sur les prestations extérieures vont pousser le budget à la hausse. Même en régie, le coût des matériaux aura un impact négatif.

Pour la masse salariale, les réformes de 2022 vont avoir un impact sur 2023 : nouveau SMIC à l'indice 353 (et qui risque de réaugmenter), hausse des cotisations à anticiper, valeur du point à 4,85€ environ, refonte de certaines grilles (catégorie B et bas de grilles C), etc.

Les mesures de 2022 sur les ressources humaines auront aussi un impact, avec une première hausse du Rifseep début 2022, mais surtout les titres restaurants qui couteront plus cher sur 2023 comme étant en place sur toute l'année.

Enfin, les potentielles mesures de l'année auront aussi un impact : révision du Rifseep, augmentation de la participation employeur, hausse potentielle du montant des titres restaurant, recrutements potentiels, augmentation du budget formation, etc.

Les avancements de grades, promotions internes et avancements d'échelon automatique, ainsi que le retour d'agents sur des postes vacants vont aussi avoir un impact budgétaire (GVT, habituellement projeté entre 1,5% et 3%).

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Données RH

Effectif	ETP	ETP moyen	Âge moyen
118	108	0,91	45,4

** Variable selon les temps*

Filière	
Administrative	18
Technique	44
Animation	28
Sportive	5
Police	4
Culturelle	2
Sociale	7

Genre	
Femmes	Hommes
68	40

Catégorie		
A	B	C
4	11	103

Statut	
Titulaires	Contractuels
78	30

Répartition Âge	
- 25 ans	8
26-30	9
31-35	7
36-40	19
41-45	7
46-50	12
51-55	15
56-60	19
61 et +	12

Chapitre 12 sur 2022

4 160 000 €

Part moyenne des primes

9%

Brut chargé moyen
2 779,02€

Net moyen
1 567,41€

Points complémentaires de débat

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20230125-CM_DOB_24_1_23-DE

Parmi les éléments de débat de l'assemblée, le conseil discuter des éléments suivants :

- Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- Objectif d'évolution de l'épargne nette
- Orientations pluriannuelles d'investissement